

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

**Date de révision:** 6 juillet 2022

**Date de publication précédente:** 26 juin 2018

**No de fiche:** 236B-25

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

ARC BX1 (Partie B)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Réparation des avaries causées par les chocs, l'abrasion, l'érosion ou la corrosion; reconstruction des surfaces usées; remplissage des trous et des fentes; création de surfaces résistant bien à l'abrasion.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA  
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785  
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)

Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)

Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

##### Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Corrosion cutanée, Catégorie 1B, H314  
Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317

##### 2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger:



**Mention d'avertissement:** Danger

**Mentions de danger:**

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

<b>Conseils de prudence:</b>	P261	Éviter de respirer les vapeurs.
	P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P280	Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
	P303/361/353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P301/330/331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P333/313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.	

**Informations additionnelles:** Aucun

### 2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usage, consulter les précautions indiquées dans les fiches techniques santé-sécurité de la partie A et de la partie B.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS	Classification SGH
Homopolymère résultant de la réaction de 1,2-Éthanediamine, N-(2-aminoéthyl)- avec l'éther diglycidyle du bisphénol A	10 - 20	68411-71-2	Acute Tox. 4, H302
Diéthylènetriamine*	3 - 7	111-40-0	Acute Tox. 2, H330 Acute Tox. 4, H302/H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 STOT SE 3, H335
Alcool benzylique	1 - 5	100-51-6	Acute Tox. 4, H302/332 Eye Irrit. 2, H319

#### Autres Ingrédients:

Carbure de silicium	15 - 25	409-21-2	Non classé <sup>a</sup>
Dioxyde de titane**	1 - 2	13463-67-7	Non classé <sup>a</sup>
Silice (Quartz)	0,1 - 0,3	14808-60-7	Non classé <sup>a</sup>

\*Ce composant est toxique par inhalation en cas de vaporisation ou de création d'un aérosol/brouillard. Le mélange n'est pas présent sous forme d'aérosol et la présence d'un aérosol est impossible.

\*\*Contient moins de 1 % de particules d'un diamètre ≤ 10 µm.

<sup>a</sup>3624

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la zone à grande eau tout en retirant les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 30 minutes à grande eau. Consulter un médecin.
- Ingestion:** Si la personne est consciente, lui rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter immédiatement un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le contact direct cause des brûlures de la peau, des yeux, et des membranes muqueuses. Les concentrations de vapeur élevées peuvent provoquer une irritation du système respiratoire. Le contact prolongé ou répété peut causer l'asthme, la sensibilisation de la peau et d'autres réponses allergiques.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, sable sec, chaux pulvérisée, mousse résistant à l'alcool ou brume d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Aucune donnée disponible

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** La combustion incomplète peut entraîner l'émission de monoxyde de carbone. Peut provoquer une émission de : ammoniac, oxydes d'azote toxiques

**Autres dangers:** Ne pas laisser l'écoulement dû à la lutte contre l'incendie entrer dans les fossés ou les cours d'eau.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant. Porter un masque de protection.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Évitez le contact avec la peau. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Pas de précaution spéciale.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement. Rincer les dernières traces d'éclaboussures avec de l'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Ne pas contaminer avec du nitrite de sodium ou autres agents de nitrosation, qui peuvent provoquer la formation de nitrosamine cancérigène. Éviter de créer et de respirer la poussière lors de la manipulation, du perçage, du meulage, du sciage ou du décapage.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stockez dans un endroit frais et sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Homopolymère résultant de la réaction de 1,2-Éthanediamine, N-(2-aminoéthyl)- avec l'éther diglycidyle du bisphénol A	SO	SO
Diéthylènetriamine	1 (peau)	SO
Alcool benzylique	SO	SO
Carbure de silicium	(inhalable) (alvéolaire)	10 3
Dioxyde de titane	SO	10
Silice (Quartz)	(alvéolaire)	0,025

<sup>1</sup> Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

**Valeurs limites biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Assurez une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations de vapeurs au-dessous des limites d'exposition. Si nécessaire, installer un système local d'échappement des gaz. S'il s'avère nécessaire de modifier le produit durci final d'une façon qui entraînerait la production de poussière, utilisez des méthodes de dépoussiérage appropriées ou humidifiez le produit.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. En cas d'insuffisance de la ventilation, utiliser un masque de protection contre les vapeurs organiques homologué (par ex.: type de filtre EN A/P).

**Gants de protection:** Gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc butyle, néoprène ou PVC).

Diéthylènetriamine:

Type de contact	Type de gant	Épaisseur du revêtement	Temps de rupture*
Immersion	Néoprène	0,65 mm	> 480 mn
Projection	caoutchouc naturel	0,6 mm	> 60 mn

\* Déterminé selon la norme EN374.

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de protection

**Autres:** Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	pâte grumeleuse	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	gris clair	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	417-833K cSt 25 °C
<b>Odeur</b>	doux	<b>Solubilité dans l'eau</b>	légèrement soluble
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	n'est pas défini	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas défini
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas défini	<b>Densité et/ou densité relative</b>	2,4 kg/l
<b>% volatil (par volume)</b>	0%	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	n'est pas défini	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	n'est pas défini
<b>Point éclair</b>	99 °C	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	PM, vase clos	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini		

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Flammes vives et températures élevées.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides et agents oxydants forts comme le chlore liquide et l'oxygène concentré, métaux réactifs.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Acide nitrique, NOx, ammoniac, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, nitrosamines et autres émanations toxiques.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Les personnes atteintes d'asthme, d'une maladie respiratoire chronique, ou d'une maladie de la peau ou des yeux sont en général affectées par l'exposition.

**Toxicité aiguë -****Par voie orale:**

Peut être nocif en cas d'ingestion. ETA-mélange = 3252,6 mg/kg

Substance	Essai	Résultat
Homopolymère résultant de la réaction de 1,2-Éthanediamine, N-(2-aminoéthyl)- avec l'éther diglycidyle du bisphénol A	DL50, rat	200-500 mg/kg
Diéthylènetriamine	DL50, rat	1553 mg/kg
Alcool benzylique	DL50, rat	1620 mg/kg
Dioxyde de titane	DL50, rat	> 10 000 mg/kg

**Par voie cutanée:**

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits. ETA-mélange = 19 169 mg/kg

Substance	Essai	Résultat
Diéthylènetriamine	DL50, lapin	1045 mg/kg
Alcool benzylique	DL50, lapin	> 2000 mg/kg

**Par inhalation:**

Les concentrations de vapeur élevées peuvent provoquer une irritation du système respiratoire. ETA-mélange = 378 mg/l (vapeur).

Substance	Essai	Résultat
Diéthylènetriamine	CL50, rat, 4 h	Non mortel au niveau de saturation de vapeur
Alcool benzylique	CL50, rat, 4 h	11 mg/l (vapeur, cATpE)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Provoque des brûlures.

Substance	Essai	Résultat
Diéthylènetriamine	Irritation de la peau, lapin	Corrosif

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Risque de lésions oculaires graves.

Substance	Essai	Résultat
Diéthylènetriamine	Irritation des yeux, lapin	Corrosif
Alcool benzylique	OCDE 405	Irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Le contact prolongé ou répété peut causer l'asthme, la sensibilisation de la peau et d'autres réponses allergiques.

Substance	Essai	Résultat
Diéthylènetriamine	Sensibilisation de la peau, cobaye	Sensibilisant

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Diéthylènetriamine, Alcool benzylique, Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) et le National Toxicology Program américain (NTP) ont classifié la silice comme agent carcinogène pour l'être humain en cas d'inhalation. Le CIRC a classé le dioxyde de titane inhalé comme cancérogène possible pour l'homme (groupe 2B). La silice et l'oxyde de titane contenus dans ce produit ne se séparent pas du mélange et ne deviennent pas d'eux-mêmes aérogènes. Par conséquent, ils ne présentent pas de danger quand ils sont utilisés normalement.

**Toxicité pour la reproduction:**

Diéthylènetriamine, Carbone de silicium, Dioxyde de titane: ne devrait pas causer de toxicité. Alcool benzylique: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique:**

Diéthylènetriamine: peut irriter les voies respiratoires. Alcool benzylique: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée:**

La respiration prolongée de la silice libre respirable peut laisser une cicatrice sur les poumons, causer la toux, et rendre la respiration difficile. Cela peut conduire à une maladie des poumons, la silicose, qui est un type de fibrose pulmonaire progressive causant l'incapacité et pouvant être fatale. La silice contenue dans ce produit ne se dissocie pas du mélange et ne devient pas d'elle-même aérogène, donc, ne présente pas de danger en cas d'utilisation normale. Alcool benzylique, Diéthylènetriamine: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres informations:**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

**12.1. Toxicité**

Beaucoup d'espèces aquatiques sont intolérantes des matières corrosives tels que l'agent de durcissement non altéré.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Diéthylènetriamine: ce produit n'est pas facilement biodégradable. Alcool benzylique: facilement biodégradable (OCDE 301C, 301A). Les composants inaltérés (parties A et B) incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Diéthylènetriamine, Alcool benzylique: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable. Diéthylènetriamine: log Ko/e = 2,13. Alcool benzylique: log Ko/e = 1,1. faible risque de bioaccumulation (facteur de bioconcentration < 100, estimé).

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pâte. Légèrement soluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Diéthylènetriamine, Alcool benzylique: une très forte mobilité dans les sols est prévue (Alcool benzylique, Koc, calculé: 15,7).

**12.5. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Mettre en décharge dans des conteneurs hermétiques en utilisant une installation agréée. Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Peut être incinéré dans une installation appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: UN3259

TMD: UN3259

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 2,2'-IMINODIETHYLAMINE)

TMD: AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 2,2'-IMINODIETHYLAMINE)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: 8

TMD: 8

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: II

TMD: II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

NON

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

NON SPECIAL PRECAUTIONS FOR USERS

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

IMDG: EmS. F-A, S-B, IMDG segregation group 18-Alkalis

ADR: Classification code C8, Tunnel restriction code (E)

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0 : Dose minimale avec effet observé  
 DSEO : Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS : Fiche de données de sécurité  
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND : Non disponible  
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)  
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PEL : Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH : Système général harmonisé  
 SO : Sans objet  
 STEL : Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV : Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:** H302: Nocif en cas d'ingestion.  
 H312: Nocif par contact cutané.  
 H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H330: Mortel par inhalation.  
 H332: Nocif par inhalation.  
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 6 juillet 2022

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Révision complète pour représenter la nouvelle formulation.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.